

Le **CCH 6100G** est un antigel pour circuits de chauffage, de refroidissement et d'eau glacée.

1- PROPRIETES

CCH 6100G est un produit concentré neutre contenant des inhibiteurs de corrosion et d'entartrage. **CCH 6100G** est adapté à tous les types d'installations y compris celles ayant des composants en aluminium ou en matière synthétique notamment pour les installations de chauffage par plancher chauffant.

Le **CCH 6100G** a été conçu comme un antigel, inhibiteur de corrosion et d'entartrage.

2- MODE D'EMPLOI

Pour les installations neuves ou déjà en fonctionnement, nous conseillons l'utilisation du **CCH 6100G** pour une action de nettoyage afin d'éliminer la rouille, les débris divers dus au montage. Vérifier que la teneur en TTA est bien située entre 2 et 12 mg/l.

Le dosage de **CCH 6100G** sera directement lié au degré de protection contre le gel souhaité :

- Point de gel (*) / Etat pâteux en C° des antigels selon leur concentration

Type d'antigel	25 %	30 %	35 %	40 %	Minimum pH
CCH 6100	-11/ -15 °	-15 ° à - 20 °	- 20 ° à - 25 °	-22/-30 °	7

3- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect :	Liquide limpide rouge
pH :	7 +/- 1
Densité :	1,04 +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.

4- CONDITIONNEMENT

Bidon de 20 kg.

Fût de 200 kg.

Container de 1000 kg.

5- PRECAUTIONS D'EMPLOI

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1222) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 26/07/2021